



## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE BOULES

Membre de la Confédération Mondiale des Sports de Boules - Reconnue par le C.I.O.

Saint-Vulbas le 1<sup>er</sup> octobre 2018

**Monsieur Mario OCCELLI**

**Président de la Commission du R.T.I.**

à

**Mesdames et Messieurs les Présidents des Fédérations Nationales,  
en leur siège.**

**OBJET : Modifications du R.T.I.**

Madame la Présidente, monsieur le Président,

Comme je l'avais déjà indiqué dans ma lettre du 26 octobre, les modifications du R.T.I. approuvées lors du congrès de Casablanca sont entrées en vigueur à partir du 1er juillet, à l'exception de la suppression pour le tireur de la possibilité de mettre le pied sur la ligne «pied de jeu», qui entrera en vigueur seulement le 1er janvier 2019 pour les compétitions inscrites au calendrier de la Fédération Internationale de Boules

**Art. 27** (première partie suite aux Modifications de Casablanca)

***A. Posizione del giocatore in azione di gioco ed obbligo di giocare***

*Il est interdit au joueur, du début de l'action de jeu et jusqu'au lancer de la boule de sortir du rectangle des 7,5 m ou de poser le ou les pieds sur les lignes de ce rectangle.*

*L'arbitre signale les fautes par un coup de sifflet ou un autre signal et l'équipe adverse applique la règle de l'avantage.*

Je sais que plusieurs Fédérations Nationales ont choisi, pour les compétitions qu'elles organisent, de mettre en vigueur tous les changements, anticipant ainsi l'application de la dernière règle, je pense qu'il convient de donner quelques précisions pour que tous les fautes soient sanctionnées de la même manière.

On peut rencontrer deux situations différentes, que ce soit au tir ou au point :

- L'arbitre sanctionne quand la boule a été lancée : l'équipe adverse applique la règle de l'avantage;
- L'arbitre sanctionne avant que la boule ne soit lancée : la boule est annulée.

Je conclus en rappelant que la Commission du R.T.I. a défini "le début de l'action du jeu" :

***Le début de l'action du jeu, aussi bien pour le tir que pour le point, coïncide avec la prise de la boule sur le porte-boules ou dans la zone de fond.***

Je vous prie d'agréer, madame la Présidente, monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Mario OCCELLI

Président de la Commission du R.T.I.

☎ 33 4 74 46 49 39

-

1558, Rue Claires Fontaines  
01150 Saint-Vulbas (France)

-

☎ 33 4 74 46 49 39

Email : [fiboules@sfr.fr](mailto:fiboules@sfr.fr)

Internet : [www.fiboules.org](http://www.fiboules.org)